



# **BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR**

## **Rapport annuel Décembre 2023**

### **OPCVM de BFT Investment Managers**

**Société de gestion :** BFT Investment Managers

**Sous délégué de gestion comptable en titre :** CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** DELOITTE & ASSOCIÉS

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>16</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>17</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>18</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Compte de Résultat	33
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>34</b>
Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'Actif net	40
Compléments d'information	41
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	53
Inventaire	55
<b>Annexe(s)</b>	<b>64</b>
Caractéristiques de l'OPC	65
Information SFDR	83
Loi Energie Climat (LEC)	94

## Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Un flux de données macroéconomiques et d'interventions de décideurs d'institutions centrales a poussé le marché, en janvier, à pondérer les risques extrêmes du scénario d'activité globale dans le sillage de la réouverture de l'économie chinoise et de l'éloignement de la crainte associée à un rationnement énergétique européen durant l'hiver. Dans ce contexte, les indices S&P 500 et Eurostoxx 600 affichent une performance respective de 6,2% et 6,7% sur le mois. Les taux de rendement des obligations d'Etat US et Allemand à 10 ans cèdent quant à eux 30 pb. et 31 pb. Ces mouvements sont attribuables à une baisse des taux réels qui entraînent également un resserrement des spreads de crédit aux Etats-Unis et en Zone Euro. En effet, les estimations préliminaires de croissance de la valeur ajoutée aux Etats-Unis et en Zone Euro pour le quatrième trimestre ont surpris le consensus à la hausse. L'économie américaine croît de 2,9% sur le trimestre en rythme annualisé, où comportement de restockage et consommation des ménages contribuent positivement. La situation du marché de l'emploi indique un déséquilibre toujours présent entre offre et demande. Celui-ci semble a priori incompatible avec l'objectif de la Réserve Fédérale de retour de l'inflation à sa cible de 2% bien qu'une décélération des salaires commence également à se dessiner. Il n'en demeure pas moins que cette pénurie de main d'œuvre constitue un support substantiel à la croissance de la demande interne pour le début de l'année 2023. Bien qu'attendue en contraction, l'économie de la Zone Euro croît de +0,1% en variation trimestrielle portée notamment par la France et l'Espagne. Ce début d'année signale la possibilité d'une absence de récession marquée dans la mesure où des supports à la croissance subsistent : le marché de l'emploi, la normalisation des chaînes de production permettant au secteur manufacturier de répondre à un carnet de commandes fourni et la situation financière saine des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une détente sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 2,29% (-15 pb) et le taux 2 ans allemand à 2,65% (-6 pb). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) a connu une baisse à 83 pb (-4 pb). Celui du marché HY euro (ICE BoA Merrill Euro BB-B) s'est resserré à 300 pb (soit -36 pb sur la période). Le marché primaire a démarré l'année avec une activité soutenue : plus de 34 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et plus de 8 Mds € d'émissions lancées sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 1,53% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit et la baisse des taux. Dans ce contexte d'incertitude économique, nous restons toujours prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY. Le fonds a renforcé notamment son exposition sur l'IG euro (SG, Bawag, Unicredit, Commerzbank, Iberdrola, KBC, Electrolux, Nissan Motors.). La sensibilité crédit reste stable sur le mois (2,7 à fin janvier). La sensibilité taux a été abaissée à 1,53. La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

Février 2023

Les chiffres avancés de la conjoncture (enquêtes PMI notamment) résistent mieux qu'attendu ce qui limite les risques d'un fort ralentissement de l'économie. Toutes les prévisions économiques sont ainsi revues à la hausse, ce qui laisse le champ libre aux banques centrales pour poursuivre leur politique de resserrement monétaire. Parallèlement, les chiffres d'inflation nous montrent que celle-ci reste vigoureuse, surtout l'inflation cour qui reste sur une dynamique croissante à 5.6% (en yoy). C'est dans ce contexte que les banques centrales aux US et en Europe n'ont cessé de communiquer dans le sens d'une poursuite de leur politique restrictive. De leur côté les marchés n'ont cessé de réviser à la hausse leur anticipation de hausse de taux de la BCE sur 2023. Ces anticipations ont nettement augmenté (140 bp de hausse de taux prévus pour les mois à venir) et le pic anticipé de taux s'est déplacé vers la fin de l'année 2023. D'autre part, lors des publications de résultats, les entreprises ont affiché des bénéfices globalement en ligne avec les attentes et se sont montrées plutôt constructives pour les prochains trimestres. Enfin, dernier point et non le moindre, la réouverture de l'économie chinoise se confirme, ce qui est bien évidemment positif sur les perspectives de croissance mondiale. Dans un contexte de marché toujours très volatil, les taux 10 ans allemands ont repris leur mouvement haussier pour terminer le mois à 2.64% (+37 bp) et les taux 2 ans à 3.11% (+49 bp), rendant la courbe des taux sur la partie 2/10 ans encore plus inversée (-47 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) a connu un très léger resserrement à 80 pb (-3 pb). Celui du marché HY euro (ICE BoA Merrill Euro BB-B) s'est resserré à 286 pb (soit -14 pb sur la période). Le marché primaire a été actif en février avec plus de 30 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,24% (part I). Dans ce contexte d'incertitude économique, nous restons toujours prudents sur l'exposition crédit du fonds en conservant notre stratégie de couverture partielle de la poche HY. Le fonds a renforcé

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

notamment son exposition sur l'IG euro (Orsted, KBC, Volkswagen, Avery Dennison .). La sensibilité crédit reste stable sur le mois (2,7 à fin février). La sensibilité taux a été remontée à 1,97. La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Mars 2023

Le retour du spectre de l'instabilité financière et du stress bancaire systémique a marqué la réapparition de l'aversion pour le risque des investisseurs entraînant dans son sillage une baisse des taux de rendement d'obligation d'Etat aux Etats-Unis et en Europe. Derrière ce mouvement surgit une baisse des taux réels particulièrement prononcée aux Etats-Unis, signe que les intervenants de marché anticipent désormais une fin de cycle de resserrement voire un soutien monétaire plus précoce Outre-Atlantique que sur le Continent. Parallèlement, le stress bancaire apparu en mars a poussé les intervenants à s'interroger sur la compatibilité du resserrement monétaire fort et de la stabilité financière. En effet, la FDIC (fonds de garantie des dépôts fédéral), la Secrétaire d'Etat du Trésor J. Yellen et la FED sont intervenues rapidement pour éviter toute crise de confiance dans le système bancaire en mettant en place un dispositif de facilité de prêt par la Réserve Fédérale utilisé à hauteur d'environ 400 Mds \$ sur le mois. En Europe, l'Etat Suisse a précipité la fusion d'UBS et de Crédit Suisse, par une interprétation très discutable de la règle de remboursement des créanciers (3,3 Mds de CHF amenés aux détenteurs d'actions, plus de 17Mds de CHF de titres de dette subordonnée effacés). Les communications des Banques Centrales en pleine tempête bancaire sont claires : ces dernières sont bien outillées pour assurer un resserrement monétaire ordonné sans mettre en péril la liquidité interbancaire, et ramener l'inflation à sa cible. Le processus désinflationniste a bel et bien commencé aux Etats-Unis comme le confirment les publications du CPI qui affiche un huitième mois consécutif de ralentissement à 6% en g.a. pour février, le sous-jacent ralentissant également à 5.5% en g.a. La Zone Euro voit l'estimation préliminaire de la variation de l'indice des prix à la consommation marquer un net reflux à 6.6% en g.a. Les pressions dans les services et la composante alimentaire continuent cependant d'accélérer. L'inflation sous-jacente surprend à la hausse et culmine en mars à 5.7% en g.a. Le déphasage des cycles économiques entre Zone Euro et Etats-Unis et la dynamique retardée de l'inflation sous-jacente en Zone Euro laissent penser que la réaction des Banques Centrales face aux nouvelles données devraient amorcer une divergence dans leur posture. La FED commence à voir se matérialiser les effets de son resserrement amorcé depuis mars tandis que la BCE elle, subit encore les réajustements nominaux (salaires/profits) incompatibles avec la cible de son mandat. Les marchés obligataires ont évolué dans un environnement très volatil avec une forte correction sur les actifs high beta. Les taux allemands ont fortement baissé pour terminer le mois à 2,28% pour le taux 10 ans (-37 bp) et à 2,67% pour le taux 2 ans (-46 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate) a connu un écartement à 80 pb (+12 pb). Le marché primaire a été moyennement actif en mars avec 22 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et 3 Mds € d'émissions sur le HY euro. Le stress sur les banques régionales américaines et l'épisode Crédit Suisse ont pesé sur les émissions primaires sur le mois écoulé. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,15% (part I). Dans ce contexte, nous avons profité de la volatilité des marchés pour mettre en place des positions tactiques. Cependant, nous gardons une approche globalement défensive concernant la duration taux du fonds. Ainsi, la sensibilité taux a été abaissée à 1,70 en mars (vs 2 à fin février). La sensibilité crédit reste stable sur le mois (2,8 à fin mars). Malgré la hausse de la volatilité sur le crédit, nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Avril 2023

En avril, le marché est resté très attentif aux craintes de contagion du stress bancaire tout en maintenant un certain appétit pour les actifs risqués dans une période de publication de résultats des entreprises. L'ancrage des anticipations d'inflation de moyen et long terme sur la cible des Banques Centrales conjugué à un ralentissement de la création de crédit poussent les agents de marché à penser que le pic du resserrement monétaire est en passe d'être atteint. En effet, l'impact et la rapidité de la transmission de la réduction du volume de crédit alloué à l'économie réelle restent incertains. En zone euro, l'activité économique est divisée entre le secteur industriel dont les enquêtes d'activités pointent vers un ralentissement tandis que le secteur des services affichent une demande toujours soutenue, ce qui accroît les pressions inflationnistes. Dans ce climat incertain, les Banques Centrales sont plus que jamais « data dependent » et se doivent d'évaluer la situation réunion après réunion. Cette posture est porteuse d'une forte volatilité sur les marchés des taux dans la mesure où l'interprétation macroéconomique des chiffres publiés constitue désormais l'unique indication de la posture future de politique monétaire. Parallèlement, les signaux faibles de reprise en Chine et les développements incertains du conflit en Ukraine sont de facteurs portant un risque sur la composante volatile de l'inflation. Dans ce contexte, le taux de rendement 10 ans allemand a augmenté à 2.31% à fin avril

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

(vs 2.28% à fin mars) tandis que le taux 2 ans allemand a clôturé le mois en ligne avec fin mars à 2.67%. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est resserré à 85 pbs (-7 pbs) tandis que le spread ASW du crédit européen High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) est resté flat à 320 pbs (vs 321 pbs à fin mars). Le marché primaire a été moyennement actif en avril avec 15 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et 4,2 Mds € sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,36% (part I). Dans ce contexte, nous avons profité de la volatilité des marchés pour mettre en place des positions tactiques. Cependant, nous gardons une approche globalement défensive concernant la duration taux du fonds. Ainsi, la sensibilité taux a été légèrement augmentée à 1,77 en avril (vs 1,70 à fin mars). La sensibilité crédit est en légère baisse sur le mois (à 2,64 à fin avril vs 2,8 en mars). Malgré la hausse de la volatilité sur le marché de taux, nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Mai 2023

Les craintes de diffusion de l'épisode de stress bancaire se sont estompées durant le mois de mai. La lutte des banques centrales face à l'inflation et la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies sont de nouveau au centre d'intérêt des investisseurs. Les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la BCE en début de mois semblaient indiquer initialement une divergence ; alors que la fin des hausses de taux aux US paraît proche, la BCE semble décidée à poursuivre ses hausses de taux. En effet, la BCE par la voix de sa présidente a clairement signifié que le choix d'un rythme de hausse de +25 bp (après six hausses consécutives d'amplitude supérieure) ne devait en rien être associé à une pause dans le mouvement restrictif. L'institution francfortoise a également annoncé l'accélération de la réduction de son bilan par le non-réinvestissement total des tombées de coupon du programme d'achat d'actif (APP) à partir de juillet : durant le second trimestre le non-réinvestissement était plafonné à 15 Mds d'Euros par mois. Le casse-tête pour la FED et la BCE est de même nature, bien que les origines du choc inflationniste soient distinctes, la diffusion de celui-ci à l'entièreté de l'économie doit être mitigé par une réduction marquée de la demande. Et si les premiers signes de recul de l'inflation induits notamment par les composantes volatiles sont bienvenues, la vitalité de la demande constitue un risque dans le comportement visqueux de l'inflation. Les Banques Centrales sont toutefois soucieuses de défendre le scénario d'un retour de l'inflation à leur cible de 2% de façon durable en maintenant l'ancrage des anticipations de long terme (de marché, des consommateurs, des entreprises). Cet ancrage est d'autant plus difficile à réaliser que l'effet du resserrement monétaire peine pour le moment à se matérialiser. En effet, la conjoncture demeure solide pour chacune des économies. Ce dynamisme est attribuable à un fort recours à l'épargne Covid et aux perspectives d'un marché de l'emploi encore en déséquilibre. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation en Zone Euro et l'entrée en récession technique de l'Allemagne ont quant à elles maintenu le taux de rendement du Bund inchangé (2,28%, soit +2 bp sur le mois). En revanche, le taux 2 ans allemand a clôturé le mois à 2,72% (+10 pb sur le mois). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est écarté à 91 pbs (+6 pb), celui du marché HY (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) à 325 pb (+5 pb). Le marché primaire a été très actif en mai avec 48 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 15 Mds € en avril) et 6,8 Mds € sur le segment HY euro (vs 4,4 Mds € en avril). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,31% (part I). Dans ce contexte, nous avons profité de la volatilité des marchés pour mettre en place des positions tactiques. Ainsi, la sensibilité taux a été augmentée à 2,22 en mai. La sensibilité crédit reste stable sur le mois (à 2,6 à fin mai). Malgré la hausse de la volatilité sur le marché de taux, nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG sur le marché primaire (APRR, Continental .) et secondaire (Celanese, Stora Enso, NIBC Bank.). La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Juin 2023

Le mois de juin clôt un semestre où les craintes de récession semblent se reporter sur la fin de l'année 2023 voire début 2024. La résilience des économies développées - couplée à la persistance de l'inflation - accélère les mouvements d'inversion des courbes des taux. Le marché revoit par conséquent à la hausse les niveaux des taux courts qui montent de +40bps sur le 2 ans US et de +51bps sur le 2 ans Allemand en juin. Les taux de rendements plus longs croissent de +16bps pour le 10 ans US et de +12bps pour le Bund. Ces mouvements font suite à de bonnes nouvelles conjoncturelles ainsi qu'à des communications de la part de banques centrales qui, constatant le risque inflationniste de moyen-terme, durcissent leur posture à des degrés divers en fonction des économies. Le délai de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle demeure une énigme à ce stade. Les réunions de politiques monétaires intervenues au cours du mois ont souligné le risque pour les institutions centrales de ne pas être suffisamment restrictives dans leur lutte face à l'inflation

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

sous-jacente, et pour contenir une demande qui bénéficie encore de supports issus de la réouverture des économies (épargne en excès, pénurie de main d'œuvre, carnets de commandes conséquents et situations bilanciellles saines pour les entreprises). Le FOMC a décidé de maintenir le taux des Fed Funds inchangé à 5% - 5.25% afin de mesurer plus finement l'impact cumulé du resserrement engagé. Le taux terminal US est désormais fixé au voisinage de 5.6% d'après les DOTS. En Europe, Christine Lagarde a martelé que la BCE avait encore du chemin à faire dans son mouvement de resserrement monétaire et a indiqué après une nouvelle hausse de +25bps des taux directeurs portant le taux de dépôt à 3.5%. Elle a laissé entendre que d'autres hausses étaient envisagées pour juillet et septembre. La situation est d'autant plus complexe que des trajectoires de croissance divergentes se dessinent à l'échelle de la Zone Euro où contrairement à l'Italie, l'Espagne ou la France, l'Allemagne est entrée en récession technique entraînant dans son sillage la Zone Euro dans son ensemble. Le forum de la BCE qui s'est tenu à Sintra nous a enfin démontré que le risque « de ne pas en faire assez » demeurerait plus important que de celui « d'en faire trop » au travers des voix de C. Lagarde, J. Powell et A. Bailey en dépit des conséquences potentielles sur la croissance. Dans ce contexte, le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est resserré de 2 pb (à 89 pb), celui du marché HY BB-B de 22 pb (à 303 pb). Le marché primaire a été actif en juin avec 26Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 48 Mds € en mai) et seulement 2,5 Mds € d'émissions sur le marché HY euro (vs 7 Mds € en mai). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,11% (part I) touchée par la remontée des taux d'intérêt. La sensibilité taux est stable sur le mois (2,26 à fin juin). La sensibilité crédit reste également inchangé sur le mois (à 2,6). Malgré la hausse de la volatilité sur le marché de taux, nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG sur le marché primaire et secondaire (Verallia, Adevinta, BPCE, Daimler, EDF, Intesa, ASB Bank.). La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Juillet 2023

Marqué par des prises de paroles de la FED et de la BCE très attendues, le mois de juillet confirme que dans un environnement conjoncturel plus qu'incertain, le marché considère la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies associé à un arrêt du resserrement monétaire amorcé il y a plus d'un an et demi. En effet, C. Lagarde et J. Powell sont intervenus lors des conférences de presse du mois pour nous rappeler à quel point le flux de données macroéconomiques de l'été seront cruciales dans la décision d'augmenter (ou non) les taux directeurs en septembre. Pour la FED, cette décision amorcera la dernière phase de la séquence du resserrement monétaire décrite par J. Powell il y a plus d'un an : 1) action « expéditive » pour sortir rapidement de l'accommodation monétaire, 2) mesurer le taux suffisamment restrictif pour qu'offres et demandes se normalisent à travers les marchés, 3) maintenir ce taux suffisamment longtemps pour orienter la dynamique des prix à la consommation vers la cible des institutions centrales. Cependant, la durée du maintien de la restriction monétaire constitue un casse-tête pour l'ensemble des intervenants. Force est de constater en effet que le flux de données d'activité ne pointent pour le moment pas vers un ralentissement marqué. Portée par une demande interne vigoureuse (notamment par l'investissement des entreprises), la première estimation de la croissance aux Etats-Unis de +2.4% en variation trimestrielle annualisée pointe vers une accélération de l'activité au second semestre aux Etats-Unis. Cette vigueur est attribuable à un marché de l'emploi qui se normalise encore trop lentement (3.6% de la population active, qui elle-même, ne croît plus), à des situations bilanciellles tant des ménages que des entreprises robustes et à un soutien budgétaire toujours présent. En Zone Euro les estimations préliminaires de croissance au second trimestre illustrent des trajectoires divergentes à travers la l'Union monétaire. L'Italie voit sa croissance se contracter de 0.3% en variation trimestrielle et l'Allemagne ne parvient qu'à maintenir le même niveau de valeur ajoutée créée par rapport au trimestre précédent. La croissance de l'activité en Espagne et en France s'établissent cependant respectivement à +0.4% et +0.5% portant la croissance de la valeur ajoutée en Zone Euro à +0.3%. Si la demande interne semble encore porter les stigmates du choc inflationniste sur les revenus réels des ménages, l'activité dans les services parvient à contrebalancer les déceptions de l'activité industrielle fortement impactée par le ralentissement de la demande globale (la réouverture de la Chine ne tenant pas ses promesses). Le taux de chômage de la Zone demeure à un niveau historiquement bas (6.4% de la population active), les situations bilanciellles sont également solides et pourraient servir de support à une croissance modérée sur le reste de l'année avec de surcroît un retour du pouvoir d'achat des ménages. Cette résistance de la conjoncture de part et d'autre de l'Atlantique s'accompagne d'une désinflation dont le moteur premier est le reflux des prix des composantes énergétiques et alimentaires. L'indice des prix à la consommation harmonisé pour la Zone Euro augmente de 5.3% en glissement annuel en juillet (niveau deux fois plus faible que le pic d'octobre 2022) mais l'indice hors composantes volatiles se maintient à 5.5% notamment par l'accélération de l'inflation dans les services. Les Etats-Unis voient également ralentir les dynamiques des prix à la consommation portés par

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

les mêmes effets de base négatifs sur l'énergie et l'alimentaire. Le ralentissement de la composante sous-jacente (+4.8% en g.a vs un pic de 6.6% en septembre 2022) est bienvenue pour la Réserve Fédérale qui doit néanmoins composer avec une croissance des salaires toujours incompatible avec sa cible (+4.4% en g.a bien au-delà des 2% d'inflation cible). La source structurelle de l'inflation n'est pas la même de part et d'autre de l'Atlantique expliquant les limites de l'action de la BCE dans sa lutte face à l'inflation. Aussi, les mesures de l'écart de croissance par rapport au niveau du potentiel des économies nous montrent que les Etats-Unis ont bel et bien connu une surchauffe lors de la reprise post-covid, chose qui n'a pas été le cas en Zone Euro. La Réserve Fédérale peut bel et bien imaginer avoir un impact sur la demande et donc l'inflation. La problématique à laquelle fait face la BCE est quant à elle de circonscrire tout effet de second tour et de défendre sa devise afin de s'immuniser face à un potentiel retour des tensions énergétiques par voie de conséquence de l'instabilité géopolitique actuelle. Comprimer la demande, dans un contexte d'une économie ayant subi plusieurs chocs d'offre successifs peut expliquer les hésitations de l'institution francfortoise quant à accroître le resserrement indéfiniment. Dans ce contexte, les taux de rendement des obligations souveraines à 10 ans s'apprécient de 14 bps pour les Etats-Unis et de 8 bps pour l'Allemagne tandis que l'obligation US à 2 ans n'augmente que de 4 bp. Ce mouvement de pentification coïncide avec des postures de Banques Centrales globalement plus attentistes espérant observer la matérialisation de la restriction monétaire dans l'économie réelle. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est resserré de 8 pb (à 81 pb), celui du marché HY BB-B de 6 pb (à 297 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 1,10% (part I). La sensibilité taux est stable sur le mois (2,19 à fin juillet). La sensibilité crédit reste également inchangé sur le mois (à 2,5). Nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. Le fonds a légèrement renforcé son exposition sur l'IG (Banque Stellantis). La note globale ESG du fonds reste « C+ ».

## Août 2023

Le mois d'août, caractérisé par des volumes d'échanges historiquement plus faibles que d'accoutumée, a vu les marchés se focaliser sur le grand rendez-vous estival des banquiers centraux à Jackson Hole. Celui-ci n'a fait que confirmer la posture patiente du « higher for longer », focalisée sur la publication de données macroéconomiques ultérieures afin d'orienter la politique monétaire d'ici début 2024. La décélération de l'inflation couplée à des agrégats d'activité réelle qui résistent, rassurent globalement les acteurs du marché. Sur le marché action, le S&P 500 et l'Euro Stoxx50 cèdent respectivement 1.8% et 3.1% sur le mois, marquant des craintes quant aux perspectives de croissance mondiale caractérisée par l'incertitude chinoise et des enquêtes de conjonctures globalement moroses. Par la voix de J. Powell lors de son discours à Jackson Hole, la FED insiste pour le moment sur la nécessité de mesurer l'impact cumulé du resserrement de 525bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire. Elle ne ferme néanmoins pas la porte à des hausses ultérieures de son taux directeur et communique sur l'importance de maintenir ce niveau de taux sur une période prolongée durant 2024. C. Lagarde demeure pour sa part claire sur le besoin de contenir les pressions sur la partie sous-jacente de l'inflation de la Zone Euro dont l'économie a peut-être subi un choc durable sur sa capacité de production (détérioration des termes de l'échange). La hausse cumulée de 425bps ne serait, de ce point de vue, pas suffisante pour garantir l'ancrage des anticipations à sa cible. La décélération des prix observée depuis la fin 2022 n'est donc pas assez importante pour lever l'incertitude sur l'occurrence ou non d'une seconde vague inflationniste, qui pourrait contraindre les Banques Centrales à maintenir pour une période prolongée leur posture restrictive. L'approche « data-dependent » suggère également l'incertitude sur le scénario et les projections des institutions. D'autre part, la résilience des économies témoigne d'un retard de la transmission de la politique monétaire restrictive aux économies réelles (notamment aux Etats-Unis) malgré un renchérissement rapide des coûts de financement et une diminution des volumes d'octroi de crédit. L'incertitude concernant l'activité à court-terme demeure cependant : la résilience des marchés de l'emploi et l'inflexion du moral des consommateurs, couplés à une politique budgétaire expansionniste peuvent contrebalancer les effets néfastes de la hausse des taux d'intérêt. Les secteurs les plus sensibles à la restriction monétaire (notamment l'immobilier commercial et résidentiel) sont d'ores et déjà largement en contraction. Le secteur manufacturier voit ses nouvelles commandes se contracter mais bénéficie de carnets encore solides. Cette hypothèse de retard ou d'impact trop modéré obligerait les Banques Centrales à séquencer des phases de « stop & go » dans la hausse de leurs taux, accentuant la volatilité et mettant en risque leur crédibilité à moyen terme. Dans ce contexte, les courbes de taux de rendement souverains se sont pentifiées dans des mouvements opposés aux États-Unis et en Zone Euro (+15bps pour le 10 ans US vs +0.6bps pour le 2 ans US et -2.3bps pour le Bund vs -5.9bps pour le Schatz). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est écarté de 6 pb (à 87 pb), celui du marché HY BB-B de 9 pb (à 306 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,20% (part I). La sensibilité taux a augmenté sur le mois (2,32 à fin août) tandis que la sensibilité crédit termine le mois sur

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

des niveaux plus faible que fin juillet à 2,41. Nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. Ainsi, le fonds a effectué des arbitrages en cédant son exposition sur des émetteurs évoluant sur le secteur immobilier comme Heimstadem, Unibail, Akelius pour renforcer son exposition sur des émetteurs IG de meilleurs qualités (Celanese, Bank of America, BPCE ). La note globale ESG du fonds reste « C ».

## Septembre 2023

Le mois de septembre a été marqué par les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne. Le conseil des gouverneurs de la BCE, par la voix de C. Lagarde, considère après une hausse de 25 bp des taux directeurs poussant le taux de dépôt à 4% avoir « atteint un niveau qui, s'il est maintenu pour une durée suffisamment longue, contribuera substantiellement au retour de l'inflation à la cible en temps opportun ». Ainsi, le cycle de resserrement cumulé (450 bps.) est en effet historiquement le plus ample. Cela peut expliquer la volonté de la BCE d'accumuler une quantité de faits et données pour analyser les tendances de l'inflation projetées, justifiant des pauses ultérieures dans le cycle de restriction monétaire. J. Powell a quant à lui volontairement décliné l'affirmation d'avoir atteint le niveau terminal, alors même que le FOMC a décidé d'effectuer une pause à cette réunion de politique monétaire maintenant le taux des Fed Funds à 5.25-5.5%. Ces tonalités divergentes s'expliquent par le jeu de projections trimestrielles qui accompagnait ces décisions. Le FOMC a globalement revu à la hausse son scénario de croissance du PIB sur 2023 et 2024 ainsi qu'à la baisse celui du taux de chômage laissant ses projections d'inflation inchangées. Le déséquilibre structurel sur le marché de l'emploi qui semble ne pas vouloir s'estomper aux Etats-Unis fait courir un risque asymétrique à la hausse sur l'inflation, dont la publication d'août a vu les effets de base énergétique disparaître et la glissement annuel de l'indice des prix à la consommation accélérer pour un second mois consécutif à 3.7%. Le retour de l'incertitude sur les matières premières énergétiques et les tensions endogènes d'une économie gravitant au-delà de son potentiel fait craindre à la Réserve Fédérale un scénario observé en 1977-1980. Les prévisions de la BCE s'orientent quant à elles vers une dégradation du scénario macroéconomique laissant présager un creux conjoncturel stagflationniste qui se prolongerait sur 2024. Au final, le scénario macroéconomique de fin d'année et le début de l'année 2024 met en lumière l'incapacité des Banques Centrales à dévier de leur posture data-dependent et amènera les agents de marché à sur-réagir au flux de données macroéconomiques comme cela a pu être le cas lors du mois de septembre, induisant une plus forte volatilité à traiter dans la plus grande prudence. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire haussière : +22 pb pour le taux 2 ans (à 3,20%) et +37 pb (à 2,84%) pour le 10 ans allemand. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) reste stable (à 87 pb), celui de l'indice BB-B (ICE BoA Merrill Euro BB-B) se resserre d'un point de base (à 305 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de -0,07% (part I) touchée par la remontée récente des taux européens. La sensibilité taux est en légère hausse sur le mois (2,29 à fin septembre). La sensibilité crédit reste inchangée sur le mois (à 2,5). Nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. En revanche, compte tenu de la volatilité des marchés, notre préférence va vers le segment court terme de la courbe obligataire. L'exposition au HY (18,4% à fin septembre) se concentre sur le segment le mieux noté de la classe d'actif (BB). Le fonds a légèrement renforcé son exposition sur l'IG européen : Praemia, Raiffeisen Bank, BCP, Wienerberger. La note globale ESG du fonds est « C ».

## Octobre 2023

Les prises de parole des banquiers centraux durant le mois d'octobre ont ravivé la primauté des dynamiques macroéconomiques sur les anticipations de leur posture monétaire ultérieure. Aux Etats Unis, la croissance insolente de l'économie américaine fait craindre une Réserve Fédérale plus volontariste. L'estimation préliminaire du PIB du troisième trimestre a accéléré à 4,92% (r.a), porté notamment par une consommation des ménages et une politique budgétaire accommodante. Ceci dans un contexte où les tensions géopolitiques ravivent des craintes sur les prix des matières premières énergétiques dont les effets de base très négatifs ont jusque à présent fait significativement décélérer les dynamiques de prix. L'indice des prix à la consommation de septembre se stabilise à 3,7% en g.a, soit le troisième mois d'absence de décélération consécutif. La banque centrale européenne a, quant à elle, effectué la première pause dans son cycle de resserrement monétaire entrepris depuis mi-2022 et réaffirme sa posture data-dependent dans un contexte de ralentissement conjoncturel de la Zone Euro. La décélération marquée de l'inflation à la faveur d'effets de base, énergétiques notamment, toujours plus négatifs (l'indice des prix à la consommation harmonisée s'établit à +2.9% en g.a. pour octobre, estimation préliminaire) pousse la BCE à la patience. L'inflation sous-jacente pour sa part décélère, elle, bien moins rapidement qu'espéré (4,2% en g.a, estimations préliminaire du mois d'octobre). Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

baissière: -19 pb pour le taux 2 ans (à 3,01%) et +4 pb (à 2,80%) pour le taux 10 ans allemand. Concernant le marché crédit européen, nous notons que le marché primaire est resté très silencieux en octobre avec seulement 6,2 milliards d'EUR d'émissions pour les entreprises non financières de l'univers Investment Grade (vs 31,1 Mds € en septembre) et 1,59Mds € pour l'univers High Yield européen (vs 8,15Mds € en septembre). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) a augmenté de 26pbs (à 89 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,26% (part I). La sensibilité taux est en baisse sur le mois (2,05 à fin octobre). La sensibilité crédit reste inchangée sur le mois (à 2,45). Nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. En revanche, compte tenu de la volatilité des marchés, notre préférence va vers le segment court terme de la courbe obligataire. L'exposition au HY (17,65% à fin octobre) se concentre sur le segment le mieux noté de la classe d'actif (BB). Le fonds a légèrement renforcé son exposition sur l'IG européen : CA Autobank , Ceska Sporitelna, Banco Santander. La note globale ESG du fonds est « C ».

## Novembre 2023

Le scénario de d'atterrissage en douceur des économies développées enthousiasme les marchés. A la faveur de surprises sur le front des dynamiques inflationnistes et d'une tonalité plus accommodante lors de prises de parole des membres des boards de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne les agents de marchés semblent escompter un pivot des politiques monétaires bien plus précoce qu'initialement anticipé. L'indice de prix à la consommation aux Etats-Unis décélère à 3.1% en glissement annuel sur octobre et sa composante sous-jacente à 4%. Fait notable, la variation mensuelle de l'indice est nulle. En Zone Euro, les effets de base négatifs des prix de l'énergie portent la dynamique de l'indice des prix à la consommation harmonisé selon l'estimation préliminaire de novembre à 2.4% en glissement annuel. L'indice purgé des composantes volatiles énergétique et alimentaire décélère fortement à 3.6% en glissement annuel. Ces bonnes nouvelles accompagnent un rapport sur l'emploi aux Etats-Unis publié en début de mois très modeste interprété par le marché comme la matérialisation de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle ; le taux de chômage atteint 3.9% d'après le rapport niveau inobservé depuis janvier 2022. Les enquêtes auprès des directeurs d'achat dans l'industrie et les services se sont également dégradées, actant pour le consensus un effritement de la conjoncture suffisant pour contenir tout mouvement restrictif supplémentaire de la Réserve Fédérale. En Zone Euro, l'estimation préliminaire du PIB du 3ème trimestre (-0.1%) valide le contexte stagflationniste signalant également pour le marché la fin du resserrement monétaire et l'entrée graduelle dans une séquence de baisse de taux directeurs en 2024. Cette conjonction fortuite a entraîné une réappréciation violente des taux de rendement souverains de -55 bps sur le 10 ans US et -35 bps pour le Bund allemand. Ces mouvements s'expliquent à la fois par un reflux de la composante réelle ainsi que par une baisse de l'inflation anticipée. Les spreads de crédit des compartiments Investment Grade et High Yield se resserrent par ailleurs de part et d'autre de l'Atlantique. Dans le sillage de ce scénario de soutien monétaire intervenant plus rapidement qu'attendu, sur fond de désinflation rapide convergeant vers la cible des Banques Centrales et de ralentissement macroéconomique les contraignant à desserrer l'étau monétaire, les indices S&P 500 et Eurostoxx 50 se sont appréciés respectivement de 9.1% et 8% sur le mois. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire baissière: -20 pb pour le taux 2 ans (à 2,81%) et -35 pbs (à 2,44%) pour le taux 10 ans allemand. Concernant le marché crédit européen, nous notons que le marché primaire a été soutenu en novembre avec seulement 36,7 milliards d'EUR d'émissions pour les entreprises non financières de l'univers Investment Grade (vs 6,2 Mds € en octobre) et 6,40Mds € pour l'univers High Yield européen (vs 1,59Mds € en octobre). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) a baissé de 5bps. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 1,52% (part I). La sensibilité taux est en baisse sur le mois (1,88 à fin novembre). La sensibilité crédit reste inchangée sur le mois (à 2,48). Nous continuons d'avoir une approche positive sur le crédit européen de bonne qualité. En revanche, compte tenu de la volatilité des marchés, notre préférence va vers le segment court terme de la courbe obligataire. L'exposition au HY (17,65% à fin octobre) se concentre sur le segment le mieux noté de la classe d'actif (BB). En fait notable, le fonds a profité de l'amélioration du rating de Deutsche Lufthansa pour renforcer son exposition à cet émetteur. La note globale ESG du fonds est « C ».

## Décembre 2023

L'embellie se poursuit en décembre sur les marchés financiers qui terminent l'année sur une note euphorique avec des anticipations de pivot de politique monétaire plus précoce et plus marqué tant aux Etats-Unis qu'en Eurozone. Fin décembre, les marchés escomptent pour 2024 près de 6 baisses de taux de la Fed débutant en mars et totalisant 140 points de base (pdb). Quant à la BCE, les attentes sont de 7 baisses débutant en mars-avril qui réduirait le taux de dépôt de 4% aujourd'hui à 2.25% fin 2024. La réunion de la Fed conforte la

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'un prochain desserrement monétaire. La Fed est satisfaite des progrès sur le front de l'inflation et revoit en baisse les risques pour 2024. Jérôme Powell surprend en indiquant que la baisse de taux, qui commencerait bien avant que l'inflation n'atteigne 2%, a fait l'objet d'une discussion. Le message l'emporte sur les données mitigées d'inflation de novembre (sous-jacent ferme à 4% l'an) et alimente l'optimisme des investisseurs. La BCE se montre moins accommodante et juge que la lutte contre l'inflation n'est pas terminée. La banque centrale ne baisse pas sa garde face à une hausse des salaires qu'elle revoit en hausse à 4.6% en 2024 malgré une croissance revue en baisse à 0.8%. Mais elle ne semble pas convaincre les marchés qui se focalisent sur le vif recul des prix de l'énergie (-15% à -20% sur le mois) lié à une météo clémente et sur l'atonie de l'activité en Eurozone, source de désinflation. De fait, les enquêtes auprès des directeurs d'achat de l'Union Monétaire ont déçu en décembre sur des niveaux cohérents avec une quasi-stagnation. Le changement espéré de politique monétaire aiguise l'appétit pour le risque et les actions des pays développés progressent d'environ 4%. Le sursaut est plus timide en Eurozone, entravé par des attentes de croissance moins favorables. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise se resserrent davantage. Le spread sur le segment high-yield du marché synthétique européen retrouve un plus bas depuis février 2022. Les obligations souveraines reflètent le scénario de croissance modeste et de désinflation rapide. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire baissière sur le mois : -42 pb pour le taux 2 ans allemand (à 2,40%) et -43 pb (à 2,02%) pour le 10 ans allemand. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) clôture sur un niveau légèrement plus bas (à 88 pb). Les spreads du marché HY affichent une baisse marquée: celui de l'indice BB-B euro (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) clôture l'exercice à 274 pb (-23 pb sur le mois). En décembre, le fonds enregistre une performance de 1,65% (part I) portée par la baisse généralisée des taux et le portage. La sensibilité crédit du fonds a été stable sur le mois (à 2,42). La sensibilité au taux du fonds a été légèrement abaissée sur le mois (1,56 à fin décembre). La note globale ESG du fonds est «C».

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - I (C) en devise EUR : 6,52% / 3,29% avec une Tracking Error de 2,18%.
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - I2 (C) en devise EUR : 6,57% / 3,29% avec une Tracking Error de 2,18%.
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - N (C) en devise EUR : 4,20% / 1,75%.
- Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - P (C) en devise EUR : 6,41% / 3,29% avec une Tracking Error de 2,18%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	8 172 462,22	16 241 553,22
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR - I (C)	11 737 362,33	640 680,03
BFT SELECTION RENDEMENT 2027 REDUCTION		5 836 360,07
CA 3.875% 20-04-31 EMTN	2 793 560,00	2 787 876,00
PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26	1 804 750,00	3 342 470,00
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I	3 396 160,83	1 697 340,90
BFT SELECTION RENDEMENT 2024 I2 C		4 811 458,67
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	3 966 270,00	494 260,00
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	2 000 000,00	2 001 700,00
CREDITO EMILIANO 1.5% 25-10-25	1 903 965,00	1 966 820,00

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS P-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 91 952 050,00

- o Change à terme :
- o Future : 91 952 050,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces (*)</li></ul> <b>Total</b>	
<b>Instrument financiers dérivés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Dépôts à terme</li><li>. Actions</li><li>. Obligations</li><li>. OPCVM</li><li>. Espèces</li></ul> <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"><li>. Revenus (*)</li><li>. Autres revenus</li></ul> <b>Total des revenus</b> <ul style="list-style-type: none"><li>. Frais opérationnels directs</li><li>. Frais opérationnels indirects</li><li>. Autres frais</li></ul> <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

20/10/2023

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables.

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à détenir un minimum de 30% d'investissements durables, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

A Durables 30%.

BFT Investment Managers Société anonyme, agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 en qualité de société de gestion de portefeuille - 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris et sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr).

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

La valeur liquidative de l'OPC est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)

Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) à la rubrique News.

BFT Investment Managers a formalisé une politique en matière d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr). Le rapport annuel de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère peut être consulté à son siège social.

La politique de rémunération est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Date de mise à jour du prospectus : 20 octobre 2023.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
  - Méthode VaR absolue.
  - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
  - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
  - La profondeur d'historique est de 1 an, 261 scénarios et va du 31/12/2022 au 31/12/2023.
- VAR 95 :
  - Maximum : 5,40%
  - Minimum : 2,43%
  - Moyenne : 4,11%
- VAR 99 :
  - Maximum : 10,55%
  - Minimum : 5,05%
  - Moyenne : 7,39%
- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 11,19.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par BFT Investment Managers (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (51 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 6 277 559 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 578 657 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 698 902 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## **Politique Charbon**

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **• Fonds passifs ESG**

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

### **• Fonds passifs non ESG**

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## **BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
BFT Investment Managers

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 03 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Comptes annuels

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>667 048 135,78</b>	<b>678 467 078,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>597 546 151,14</b>	<b>601 475 295,15</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	597 546 151,14	601 475 295,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>68 163 784,64</b>	<b>65 386 541,63</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	68 163 784,64	65 386 541,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>1 338 200,00</b>	<b>11 605 242,03</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 338 200,00	2 244 860,00
Autres opérations		9 360 382,03
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>1 588 952,60</b>	<b>4 947 635,30</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 588 952,60	4 947 635,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>18 102 158,03</b>	<b>8 755 370,85</b>
Liquidités	18 102 158,03	8 755 370,85
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>686 739 246,41</b>	<b>692 170 084,96</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	680 936 751,73	675 551 447,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 384 125,57	-4 868 137,08
Résultat de l'exercice (a,b)	20 604 600,98	9 519 546,91
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>685 157 227,14</b>	<b>680 202 856,90</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 338 200,00</b>	<b>2 891 849,16</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	1 338 200,00	2 891 849,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 338 200,00	2 244 860,00
Autres opérations		646 989,16
<b>DETTES</b>	<b>243 819,27</b>	<b>9 075 378,90</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	243 819,27	9 075 378,90
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>686 739 246,41</b>	<b>692 170 084,96</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		84 863 100,00
EURO BOBL 0323		33 567 500,00
FGBL BUND 10A 0323		664 650,00
EURO-OAT 0324	20 384 050,00	
EURO BOBL 0324	71 568 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/-0.220		4 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.286		3 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.334		5 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.342		15 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.308		15 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.371		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.391		10 000 000,00
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S38		29 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		15 000 000,00
ITRAXX EUR XOVER S38		12 000 000,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	527 516,16	26 615,65
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 909 357,33	12 485 836,04
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	16 510,29	16 670,05
Produits sur instruments financiers à terme	8 752 980,85	402 708,96
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>24 206 364,63</b>	<b>12 931 830,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	60 017,42	22 972,94
Charges sur instruments financiers à terme		171 771,65
Charges sur dettes financières		170 009,62
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>60 017,42</b>	<b>364 754,21</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>24 146 347,21</b>	<b>12 567 076,49</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 414 303,45	2 599 553,13
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>21 732 043,76</b>	<b>9 967 523,36</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 127 442,78	-447 976,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>20 604 600,98</b>	<b>9 519 546,91</b>

## Annexes aux comptes annuels

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1 P2	Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,35% TTC maximum
			Part I-C/D : 0,35% TTC maximum
			Part I2-C : 0,30% TTC maximum
	Frais de fonctionnement et autres services		Part N-C : 0,30% TTC maximum
			Part P-C : 0,45% TTC maximum
			Part R-C : 0,375% TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
P4	Commission de mouvement Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Barème maximum sur opérations : Opérations sur contrat à terme : facturée 13 € TTC par contrat à terme et 4 € TTC par option.
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Commission de surperformance plafonnée à 0,35% TTC de l'actif net.
			Part I-C/D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Commission de surperformance plafonnée à 0,35% TTC de l'actif net.
			Part I2-C : Néant
			Part N-C : Néant
			Part P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Commission de surperformance plafonnée à 0,35% TTC de l'actif net.
Part R-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Commission de surperformance plafonnée à 0,35% TTC de l'actif net.			

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance)
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence majoré comme suit :

- pour la part I (C) : l'€STR capitalisé, majoré de 1,10% par an ;
- pour la part I (C/D) : l'€STR, capitalisé majoré de 1,10% par an ;
- pour la part P (C) : l'€STR capitalisé, majoré de 1% par an ;
- pour la part R (C) : l'€STR capitalisé, majoré de 1,075% par an.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
  - En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.
- Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif.
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BTF CRT OPP ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>680 202 856,90</b>	<b>902 366 053,43</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	232 981 144,63	418 319 821,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-270 233 102,74	-579 813 346,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	313 504,76	52 484,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-17 295 752,53	-22 111 960,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 040 980,70	33 901 947,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 191 813,33	-16 090 937,32
Frais de transactions	-38 033,70	-57 772,17
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	49 619 479,03	-73 781 808,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-28 173 882,28	-77 793 361,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	77 793 361,31	4 011 552,97
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-11 974 080,34	7 496 564,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 338 200,00	10 635 880,34
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 635 880,34	-3 139 315,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-45 712,29
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 732 043,76	9 967 523,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>685 157 227,14</b>	<b>680 202 856,90</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	597 546 151,14	87,21
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>597 546 151,14</b>	<b>87,21</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	91 952 050,00	13,42
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>91 952 050,00</b>	<b>13,42</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	597 546 151,14	87,21						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							18 102 158,03	2,64
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	91 952 050,00	13,42						
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	3 574 983,10	0,52	22 670 979,38	3,31	257 228 219,37	37,54	180 956 450,23	26,41	133 115 519,06	19,43
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	18 102 158,03	2,64								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture							71 568 000,00	10,45	20 384 050,00	2,98
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	1 501 827,60
	Coupons et dividendes en espèces	87 125,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>1 588 952,60</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	240 129,27
	Autres dettes	3 690,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>243 819,27</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>1 345 133,33</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	43 406,234	143 648 204,14
Parts rachetées durant l'exercice	-59 816,215	-199 654 652,56
Solde net des souscriptions/rachats	-16 409,981	-56 006 448,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	141 700,675	
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 583,040	46 928 657,35
Parts rachetées durant l'exercice	-5 437,915	-53 707 763,14
Solde net des souscriptions/rachats	-854,875	-6 779 105,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 109,872	
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	109 615,235	10 857 595,84
Parts rachetées durant l'exercice	-170 611,966	-16 769 260,01
Solde net des souscriptions/rachats	-60 996,731	-5 911 664,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	952 412,055	
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	315,000	31 546 687,30
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-101 427,03
Solde net des souscriptions/rachats	314,000	31 445 260,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	314,000	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 838 366,67 0,35
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	108 829,71 0,30
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	427 698,63 0,45
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	39 408,44 0,30

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			12 445 062,34
	FR0014000Y93	CA 0.125% 09-12-27 EMTN	2 842 330,95
	FR0014005J14	CA 0.5% 21-09-29 EMTN	875 073,48
	FR0012395689	CA 3.0% 02-02-25	994 893,83
	FR0013533999	CA 4.0% PERP	2 802 528,06
	FR0014005RZ4	CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	2 464 711,47
	FR0012737963	CREDIT AGRICOLE SA 2.7% 15-07-25	692 549,99
	FR0013134897	CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27-04-26	1 772 974,56
TCN			
OPC			68 163 784,64
	FR0010599399	BFT AUREUS ISR IC	110 548,44
	FR0010796433	BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	39 549 206,75
	FR0010816439	BFT CREDIT 6 MOIS ISR I	1 728 888,16
	FR0013017837	BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR-I2 (C)	12 420 889,20
	FR001400C9Y2	BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR - I (C)	11 624 877,34
	FR001400D3Y4	BFT RENDEMENT 2027 Part I-C	2 729 374,75
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>80 608 846,98</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	20 604 600,98	9 519 546,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>20 604 600,98</b>	<b>9 519 546,91</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 333 461,92	7 255 311,64
<b>Total</b>	<b>15 333 461,92</b>	<b>7 255 311,64</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 010 192,23	991 053,01
<b>Total</b>	<b>2 010 192,23</b>	<b>991 053,01</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 944 744,04	1 273 182,26
<b>Total</b>	<b>2 944 744,04</b>	<b>1 273 182,26</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	316 202,79	
<b>Total</b>	<b>316 202,79</b>	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 384 125,57	-4 868 137,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-16 384 125,57</b>	<b>-4 868 137,08</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-12 198 862,19	-3 685 374,82
<b>Total</b>	<b>-12 198 862,19</b>	<b>-3 685 374,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I2-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 575 026,64	-485 945,20
<b>Total</b>	<b>-1 575 026,64</b>	<b>-485 945,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 417 093,59	-696 817,06
<b>Total</b>	<b>-2 417 093,59</b>	<b>-696 817,06</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-193 143,15	
<b>Total</b>	<b>-193 143,15</b>	

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>401 049 028,56</b>	<b>425 484 440,21</b>	<b>902 366 053,43</b>	<b>680 202 856,90</b>	<b>685 157 227,14</b>
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C en EUR</b>					
Actif net	381 735 153,21	400 318 788,35	554 404 546,67	514 955 069,87	491 598 424,38
Nombre de titres	109 996,170	114 506,836	157 670,240	158 110,656	141 700,675
Valeur liquidative unitaire	3 470,44	3 496,02	3 516,22	3 256,92	3 469,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-65,42	-81,79	-18,84	-23,30	-86,08
Capitalisation unitaire sur résultat	38,56	37,07	28,52	45,88	108,21
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C en EUR</b>					
Actif net	13 338 639,88	15 048 011,83	245 547 767,20	67 911 074,87	63 491 310,70
Nombre de titres	1 290,000	1 440,000	23 337,209	6 964,747	6 109,872
Valeur liquidative unitaire	10 340,03	10 450,00	10 521,72	9 750,68	10 391,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-194,46	-243,26	-56,40	-69,77	-257,78
Capitalisation unitaire sur résultat	155,15	143,73	96,70	142,29	329,00
<b>Pars BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR Part I-C/D en EUR</b>					
Actif net	5 411 018,05	5 400 000,10	5 414 734,26		
Nombre de titres	3 654,060	3 654,060	3 654,060		
Valeur liquidative unitaire	1 480,82	1 477,80	1 481,84		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-28,22	-34,42	-7,95		
Distribution unitaire sur résultat	15,79	5,00	12,51		
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat		13,95			

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C en EUR</b>					
Actif net	564 217,42	4 717 639,93	96 999 005,30	97 336 712,16	97 345 110,37
Nombre de titres	5 488,000	45 632,000	934 487,000	1 013 408,786	952 412,055
Valeur liquidative unitaire	102,80	103,38	103,79	96,04	102,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,94	-2,41	-0,55	-0,68	-2,53
Capitalisation unitaire sur résultat	0,97	0,91	0,66	1,25	3,09
<b>Part BTF CRT OPP ISR N-C en EUR</b>					
Actif net					32 722 381,69
Nombre de titres					314,000
Valeur liquidative unitaire					104 211,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					-615,10
Capitalisation unitaire sur résultat					1 007,01

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	3 000 000	2 310 568,10	0,34
CMZB 1 1/8 06/22/26	EUR	2 000 000	1 909 926,86	0,27
CMZB 4.0% 23-03-26 EMTN	EUR	4 300 000	4 454 920,45	0,65
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	2 300 000	2 222 272,87	0,32
CONTINENTAL 4.0% 01-06-28 EMTN	EUR	2 500 000	2 642 392,57	0,38
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	3 200 000	3 179 740,16	0,46
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	EUR	1 000 000	982 269,25	0,14
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.1% 02-02-26	EUR	1 000 000	899 036,32	0,14
EVONIK INDUSTRIES 1.375% 02-09-81	EUR	5 000 000	4 453 563,93	0,65
GRUENENTHAL 3.625% 15-11-26	EUR	2 300 000	2 285 471,21	0,34
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 4.875% 17-03-25	EUR	2 700 000	2 814 325,27	0,42
HOCHTIEF AG 0.625% 26-04-29	EUR	3 250 000	2 834 552,56	0,41
HOCHTIEF AG 1.75% 03-07-25	EUR	1 500 000	1 474 917,32	0,21
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.625% 01-11-28	EUR	700 000	616 545,53	0,09
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2.875% PERP	EUR	1 500 000	1 500 957,03	0,22
KION GROUP AG 1.625% 24-09-25	EUR	3 400 000	3 270 368,64	0,48
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 736 697,56	0,26
LBBW 3.625% 16-06-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 045 787,28	0,74
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	1 900 000	1 786 805,76	0,26
RWE AG 2.125% 24-05-26 EMTN	EUR	800 000	793 082,26	0,12
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	2 500 000	2 473 106,25	0,36
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22-02-24	EUR	3 500 000	3 574 983,10	0,52
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.125% 12-02-27	EUR	3 250 000	2 957 781,66	0,43
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	3 700 000	3 452 109,18	0,51
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	1 500 000	1 345 656,77	0,19
VONOVIA SE 4.75% 23-05-27 EMTN	EUR	500 000	533 449,01	0,07
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>61 551 286,90</b>	<b>8,98</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
APT PIPE 2.0% 22-03-27	EUR	1 000 000	971 657,14	0,15
AURI 3.125% 01-06-26 EMTN	EUR	2 300 000	2 322 927,00	0,34
AUSNET SERVICES HOLDINGS PTY 1.625% 11-03-81	EUR	3 200 000	2 913 445,97	0,42
MACQUARIE GROUP 0.35% 03-03-28	EUR	2 500 000	2 222 137,47	0,32
MACQUARIE GROUP 0.625% 03-02-27	EUR	4 000 000	3 698 786,19	0,54
TELS 1.125% 14-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	967 322,44	0,14
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>13 096 276,21</b>	<b>1,91</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 690 668,92	0,54
CAIAV 0 7/8 02/05/27	EUR	1 000 000	899 635,13	0,13
CA IMMOBILIEN ANLAGEN 1.0% 27-10-25	EUR	2 700 000	2 480 314,62	0,36

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	600 000	584 513,71	0,09
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	3 200 000	3 070 524,91	0,45
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	1 500 000	1 583 827,06	0,23
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.0% 15-09-28	EUR	2 300 000	2 445 018,71	0,36
VOLKSBANK WIEN AG SVP 4.75% 15-03-27	EUR	500 000	532 630,59	0,08
WIENERBERGER AG 2.75% 04-06-25	EUR	1 000 000	1 001 649,55	0,14
WIENERBERGER AG 4.875% 04-10-28	EUR	1 950 000	2 091 761,32	0,30
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>18 380 544,52</b>	<b>2,68</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	2 300 000	2 177 515,08	0,32
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	3 200 000	2 904 259,15	0,42
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	3 000 000	3 026 364,92	0,44
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 181 553,04	0,17
KBC GROUPE 2.875% 29-06-25	EUR	1 000 000	1 008 035,11	0,15
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	1 300 000	1 338 124,89	0,20
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>11 635 852,19</b>	<b>1,70</b>
<b>CANADA</b>				
TORONTO DOMINION BANK THE 0.5% 18-01-27	EUR	2 000 000	1 863 495,04	0,27
TORONTO DOMINION BANK THE 2.551% 03-08-27	EUR	2 000 000	1 979 892,83	0,29
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>3 843 387,87</b>	<b>0,56</b>
<b>DANEMARK</b>				
AP MOELLER MAERSK AS 1.75% 16-03-26	EUR	4 000 000	3 930 408,61	0,58
DANSKE BANK BG 4.5% 09-11-28	EUR	1 000 000	1 039 161,96	0,15
DANSKE BK 1.5% 02-09-30 EMTN	EUR	3 000 000	2 878 468,90	0,42
DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 079,69	0,15
DSV PANALPINA AS 0.375% 26-02-27	EUR	1 200 000	1 110 565,30	0,16
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	2 500 000	2 397 798,22	0,35
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	1 500 000	1 409 810,27	0,21
JYSKE BANK DNK 5.0% 26-10-28	EUR	500 000	525 022,96	0,07
JYSKE BANK DNK 5.5% 16-11-27	EUR	2 800 000	2 960 014,41	0,43
NYKREDIT 0.75% 20-01-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 062 730,02	0,44
NYKREDIT 0.875% 28-07-31	EUR	2 900 000	2 659 659,13	0,39
NYKREDIT 5.5% 29-12-32	EUR	500 000	517 377,37	0,08
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	2 500 000	2 200 810,59	0,32
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	800 000	804 718,21	0,12
VESTAS WIND SYSTEMS AS 4.125% 15-06-31	EUR	1 600 000	1 659 003,38	0,24
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>28 158 629,02</b>	<b>4,11</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABERTIS INFRA 1.125% 26-03-28	EUR	2 700 000	2 499 850,78	0,37
ABERTIS INFRA 4.125% 31-01-28	EUR	1 100 000	1 155 149,97	0,17
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 184 220,29	0,46
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	1 700 000	1 671 894,63	0,25
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	800 000	864 709,20	0,13
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	900 000	973 185,76	0,14

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	3 500 000	3 631 222,79	0,53
BANCO NTANDER 1.625% 22-10-30	EUR	1 000 000	866 862,88	0,12
BANCO NTANDER 2.125% 08-02-28	EUR	1 500 000	1 451 655,22	0,22
BANCO NTANDER 4.375% PERP	EUR	3 200 000	2 985 664,98	0,44
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.625% 18-10-27	EUR	2 400 000	2 483 531,72	0,37
BANKIA 0.75% 09-07-26	EUR	2 700 000	2 548 212,64	0,37
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	2 200 000	2 008 560,07	0,29
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 331 367,50	0,34
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	3 800 000	3 527 412,99	0,51
BBVA 8.375% PERP	EUR	1 600 000	1 741 534,31	0,25
CAIXABANK 0.75% 10-07-26 EMTN	EUR	500 000	482 482,67	0,07
CELLNEX FINANCE 1.0% 15-09-27	EUR	1 000 000	919 979,18	0,14
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 800 000	1 779 407,46	0,26
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	1 000 000	1 012 188,40	0,14
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	1 500 000	1 478 090,14	0,21
IBERDROLA FINANZAS SAU 4.875% PERP	EUR	500 000	516 205,80	0,07
INMOBILIARIA COLONIAL 1.625% 28-11-25	EUR	2 200 000	2 133 224,17	0,31
INMOBILIARIA COLONIAL 2.0% 17-04-26	EUR	1 400 000	1 376 432,39	0,20
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27	EUR	2 000 000	1 875 986,66	0,28
KUTXABANK 0.5% 14-10-27	EUR	4 500 000	4 109 622,87	0,60
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	1 800 000	1 880 153,17	0,28
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	3 300 000	3 362 833,26	0,49
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>54 851 641,90</b>	<b>8,01</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 0.4% 15-02-27	EUR	2 600 000	2 381 006,57	0,35
AMERICAN TOWER 1.375% 04-04-25	EUR	2 000 000	1 962 581,91	0,29
AVERY DENNISON 1.25% 03-03-25	EUR	2 500 000	2 453 410,77	0,36
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	500 000	487 461,93	0,07
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28	EUR	900 000	931 573,43	0,14
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19-07-26	EUR	1 500 000	1 560 537,20	0,23
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 890 302,27	0,57
F 2.33 11/25/25	EUR	1 000 000	974 519,33	0,14
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	1 000 000	981 847,17	0,14
FORD MOTOR CREDIT 1.744% 19-07-24	EUR	3 000 000	2 982 492,35	0,43
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	600 000	642 286,24	0,09
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	2 000 000	1 924 816,45	0,28
PROLOGIS 3.0% 02-06-26	EUR	500 000	503 215,19	0,07
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>21 676 050,81</b>	<b>3,16</b>
<b>FINLANDE</b>				
FORTUM OYJ 1.625% 27-02-26	EUR	2 000 000	1 955 308,92	0,28
HUHTAMAKI OYJ 5.125% 24-11-28	EUR	600 000	629 625,82	0,09
KOJAMO OYJ 0.875% 28-05-29	EUR	1 370 000	1 095 099,98	0,16
NESTE OYJ 3.875% 21-05-31 EMTN	EUR	1 100 000	1 147 343,78	0,17
OP CORPORATE BANK 0.25% 24-03-26	EUR	1 600 000	1 498 378,18	0,22

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OP CORPORATE BANK 1.625% 09-06-30	EUR	3 000 000	2 896 617,25	0,42
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	830 000	876 995,37	0,13
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	600 000	621 410,36	0,09
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>10 720 779,66</b>	<b>1,56</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	500 000	478 956,74	0,07
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	2 000 000	1 981 131,89	0,29
ACCOR 7.25% PERP	EUR	600 000	664 209,76	0,10
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	2 700 000	2 687 641,38	0,39
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	1 800 000	1 815 616,69	0,26
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	965 669,75	0,14
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 596 206,57	0,24
ALD 4.375% 23-11-26	EUR	2 200 000	2 265 379,53	0,33
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	3 700 000	3 483 503,79	0,51
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	2 500 000	2 562 345,68	0,38
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	4 000 000	3 117 753,74	0,45
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	700 000	700 443,99	0,10
AXA 3.25% 28-05-49 EMTN	EUR	3 000 000	2 943 119,52	0,43
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	500 000	499 703,16	0,08
BFCM 2.375% 24-03-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 989 398,49	0,58
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 03-11-28	EUR	3 200 000	2 806 174,52	0,41
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 986 850,76	0,43
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 996 904,64	0,29
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 234 237,22	0,48
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 773 967,29	0,40
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	5 300 000	4 995 544,52	0,73
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	4 300 000	4 067 369,32	0,59
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	2 500 000	2 492 870,60	0,36
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	3 200 000	2 842 330,95	0,42
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	1 000 000	875 073,48	0,13
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 000 000	994 893,83	0,15
CA 4.0% PERP	EUR	3 000 000	2 802 528,06	0,41
CARR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 445 286,33	0,36
CARREFOUR 1.75% 04-05-26 EMTN	EUR	200 000	196 481,76	0,03
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 102 576,58	0,31
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	2 700 000	2 817 952,73	0,41
CASA ASSURANCES 1.5% 06-10-31	EUR	3 000 000	2 464 711,47	0,36
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	5 600 000	4 966 710,32	0,72
CNPFP 2 3/4 02/05/29	EUR	3 500 000	3 449 900,16	0,51
CREDIT AGRICOLE SA 2.7% 15-07-25	EUR	700 000	692 549,99	0,10
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27-04-26	EUR	1 800 000	1 772 974,56	0,26
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	1 000 000	998 425,96	0,14
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	500 000	497 976,81	0,08
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	3 000 000	2 848 333,56	0,41

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF 2.625% PERP	EUR	2 800 000	2 540 187,06	0,37
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	700 000	716 251,49	0,10
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	4 000 000	3 891 636,20	0,57
ENGIE 1.5% PERP	EUR	3 300 000	2 918 722,50	0,42
ENGIE 1.875% PERP	EUR	500 000	420 794,52	0,06
FAURECIA 3.125% 15-06-26	EUR	3 300 000	3 246 633,42	0,47
GETLINK 3.5% 30-10-25	EUR	2 500 000	2 482 528,19	0,36
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	2 500 000	2 830 910,80	0,41
HERAEUS FINANCE 2.625% 09-06-27	EUR	2 300 000	2 270 353,01	0,33
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	2 000 000	1 744 279,96	0,26
ICADE SANTE SAS 0.875% 04-11-29	EUR	2 000 000	1 662 062,79	0,24
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	1 400 000	1 489 797,92	0,22
KAPLA HOLDING 3.375% 15-12-26	EUR	2 500 000	2 431 935,23	0,36
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	4 200 000	3 962 872,94	0,58
ORANGE 1.75% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 786 351,05	0,26
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 473 342,74	0,50
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	3 000 000	2 976 221,83	0,43
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	1 700 000	1 760 399,68	0,25
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	3 150 000	3 017 244,85	0,44
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	500 000	484 455,01	0,07
RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	984 854,91	0,14
SAFFP 0 ? 03/16/26 Corp	EUR	5 400 000	5 066 826,93	0,74
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	500 000	485 165,10	0,07
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	3 500 000	3 241 533,47	0,48
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 0.5% 21-04-28	EUR	900 000	811 739,22	0,12
SOCIETE GENERALE	EUR	4 400 000	4 135 755,61	0,61
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 136 556,67	0,31
THALES SA	EUR	2 000 000	1 865 708,38	0,27
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	1 900 000	1 618 662,35	0,24
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 800 000	1 931 039,93	0,28
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	2 000 000	1 891 061,19	0,28
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>158 149 591,05</b>	<b>23,08</b>
<b>IRLANDE</b>				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	500 000	520 760,27	0,08
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	3 000 000	2 933 435,62	0,43
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>3 454 195,89</b>	<b>0,51</b>
<b>ITALIE</b>				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	700 000	697 702,39	0,10
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	1 000 000	932 598,44	0,14
ASSICURAZIONI GENERALI 4.125% 04/05/2026	EUR	5 800 000	6 016 201,50	0,88
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 482 854,62	0,22
CATTOLICA DI ASSICURAZIONI 4.25% 14-12-47	EUR	2 700 000	2 690 568,78	0,39
ENI 2.625% PERP	EUR	2 900 000	2 862 851,35	0,41
FNM 0.75% 20-10-26 EMTN	EUR	2 900 000	2 686 640,08	0,40

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26	EUR	2 000 000	1 944 260,42	0,28
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	EUR	3 000 000	3 050 662,18	0,44
INTESA SANPAOLO 2.855% 23-04-25 EMTN	EUR	2 700 000	2 728 169,60	0,40
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	4 500 000	4 504 002,47	0,65
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 02-11-28	EUR	1 000 000	899 755,91	0,13
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 0.75% 15-07-27	EUR	2 300 000	2 106 103,12	0,31
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	3 000 000	2 859 820,68	0,42
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15-07-26	EUR	500 000	495 968,56	0,08
UNICREDIT 1.2% 20-01-26 EMTN	EUR	5 250 000	5 158 340,18	0,76
UNICREDIT 4.8% 17-01-29 EMTN	EUR	1 200 000	1 311 770,40	0,19
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 550 000	1 655 345,25	0,24
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>44 083 615,93</b>	<b>6,44</b>
<b>JAPON</b>				
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	700 000	639 991,15	0,10
ASAHI BREWERIES 0.541% 23-10-28	EUR	500 000	442 562,96	0,07
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	3 000 000	2 804 674,14	0,41
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.47% 06-09-29	EUR	2 800 000	2 425 828,81	0,35
NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26	EUR	1 000 000	998 150,46	0,14
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>7 311 207,52</b>	<b>1,07</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AKFAST 1 01/17/28	EUR	1 400 000	1 220 324,73	0,18
AROUNDTOWN 0.625% 09-07-25	EUR	1 200 000	1 117 950,70	0,16
AROUNDTOWN 1.5% 28-05-26	EUR	1 800 000	1 629 088,37	0,24
CZECH GAS NETWORKS SA RL 1.0% 16-07-27	EUR	1 000 000	926 902,32	0,14
GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28	EUR	2 700 000	2 273 584,53	0,33
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18-06-25	EUR	800 000	784 675,88	0,11
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	1 600 000	1 643 304,33	0,24
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>9 595 830,86</b>	<b>1,40</b>
<b>NORVEGE</b>				
AKER BP A 1.125% 12-05-29 EMTN	EUR	3 000 000	2 699 217,15	0,39
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>2 699 217,15</b>	<b>0,39</b>
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>				
ASB BANK 4.5% 16-03-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 672 578,90	0,39
<b>TOTAL NOUVELLE-ZELANDE</b>			<b>2 672 578,90</b>	<b>0,39</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	2 000 000	1 976 297,45	0,29
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	3 000 000	2 910 410,09	0,43
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	900 000	914 484,14	0,13
BNRGR 1 1/8 09/27/25	EUR	1 500 000	1 450 501,27	0,21
CITY TREA BV 1.25% 08-09-26	EUR	1 000 000	877 790,68	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	1 000 000	918 263,79	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.875% 05-05-28	EUR	4 000 000	3 713 660,86	0,54
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP	EUR	3 000 000	2 476 640,96	0,36
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.233% 25-04-29	EUR	2 100 000	2 224 320,28	0,32

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	3 200 000	2 887 194,26	0,42
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-29	EUR	400 000	421 978,71	0,06
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	4 700 000	4 336 668,55	0,63
ENBW INTL FINANCE 3.85% 23-05-30	EUR	2 650 000	2 746 076,74	0,40
HELLA FINANCE INTERNATIONAL BV 1.0% 17-05-24	EUR	1 000 000	992 582,01	0,14
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	3 200 000	3 059 648,82	0,45
ING GROEP NV 0.25% 01-02-30	EUR	2 000 000	1 693 415,68	0,25
ING GROEP NV 1.0% 13-11-30	EUR	1 900 000	1 784 634,44	0,26
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	2 500 000	2 335 988,24	0,34
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	3 500 000	3 206 348,25	0,47
NIBC BANK NV 0.875% 24-06-27	EUR	500 000	458 419,68	0,06
NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24	EUR	5 200 000	5 242 270,14	0,77
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	1 700 000	1 791 009,98	0,27
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0.0% 22-04-25	EUR	1 500 000	1 434 986,96	0,21
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	3 000 000	3 004 164,40	0,44
PHOENIX PIB DUTCH FINANCE BV 2.375% 05-08-25	EUR	3 000 000	2 954 724,08	0,44
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	2 600 000	2 605 868,51	0,38
SANDOZ FINANCE BV 4.22% 17-04-30	EUR	1 800 000	1 878 151,24	0,27
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	1 600 000	1 417 622,86	0,21
TENNET HOLDING BV 2.375% PERP	EUR	2 000 000	1 954 022,06	0,29
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	500 000	518 862,83	0,08
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.625% PERP	EUR	2 500 000	2 488 009,88	0,36
VONOVIA FINANCE BV 1.5% 22-03-26	EUR	3 000 000	2 907 972,02	0,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>69 582 989,86</b>	<b>10,16</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 1.75% 07-04-28 EMTN	EUR	1 000 000	948 621,55	0,14
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	500 000	521 432,40	0,07
CAIXA GEN 0.375% 21-09-27 EMTN	EUR	2 600 000	2 407 977,45	0,35
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	500 000	544 379,21	0,08
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.5% 14-03-82	EUR	2 200 000	2 010 305,16	0,29
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81	EUR	3 100 000	2 917 036,53	0,43
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>9 349 752,30</b>	<b>1,36</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	2 000 000	2 138 527,89	0,31
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>2 138 527,89</b>	<b>0,31</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 010 548,03	0,15
COCA-COLA EUROPEAN PARTN	EUR	2 000 000	1 747 955,67	0,26
EASYJET 0.875% 11-06-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 318 957,62	0,78
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	3 500 000	3 301 498,49	0,48
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	3 300 000	3 278 491,22	0,48
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	2 800 000	2 904 015,36	0,42
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	2 000 000	1 977 419,10	0,29
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-27	EUR	2 000 000	1 879 046,34	0,27

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	3 200 000	2 918 804,87	0,43
YULE CATTO AND 3.875% 01-07-25	EUR	1 800 000	1 783 527,53	0,26
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>26 120 264,23</b>	<b>3,82</b>
<b>SLOVENIE</b>				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	2 500 000	2 733 547,59	0,40
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>2 733 547,59</b>	<b>0,40</b>
<b>SUEDE</b>				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	4 000 000	4 024 126,84	0,58
ELECTROLUX AB 4.125% 05-10-26	EUR	500 000	513 181,40	0,08
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	100 000	52 071,30	0,01
MOLNLYCKE HOLDING AB 0.625% 15-01-31	EUR	2 500 000	2 040 443,08	0,30
MOLNLYCKE HOLDING AB 1.875% 28-02-25	EUR	500 000	496 582,15	0,07
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	5 000 000	4 611 847,19	0,68
SANDVIK AB 2.125% 07-06-27	EUR	1 000 000	983 216,17	0,14
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 0.5% 08-02-27	EUR	3 000 000	2 775 890,52	0,40
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	3 300 000	3 277 411,56	0,48
SECURITAS AB 0.25% 22-02-28	EUR	2 500 000	2 210 427,06	0,32
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	EUR	2 500 000	2 447 440,35	0,36
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 11-02-27	EUR	1 000 000	915 631,04	0,13
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 0.375% 21-06-28	EUR	2 000 000	1 754 269,91	0,25
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	2 100 000	2 196 260,95	0,32
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	1 500 000	1 536 163,38	0,22
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 1.25% 17-09-25	EUR	2 000 000	1 938 856,65	0,29
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 3.125% 14-09-28	EUR	900 000	909 829,56	0,13
SWEDBANK AB 0.3% 20-05-27	EUR	3 300 000	3 056 733,78	0,45
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>35 740 382,89</b>	<b>5,21</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>597 546 151,14</b>	<b>87,21</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>597 546 151,14</b>	<b>87,21</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR IC	EUR	1 000	110 548,44	0,02
BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	EUR	145	39 549 206,75	5,77
BFT CREDIT 6 MOIS ISR I	EUR	16	1 728 888,16	0,25
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	EUR	1 272	12 420 889,20	1,81
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR - I (C)	EUR	1 125	11 624 877,34	1,70
BFT RENDEMENT 2027 Part I-C	EUR	2 500	2 729 374,75	0,40
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>68 163 784,64</b>	<b>9,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>68 163 784,64</b>	<b>9,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>68 163 784,64</b>	<b>9,95</b>

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0324	EUR	-600	-954 250,00	-0,14
EURO-OAT 0324	EUR	-155	-383 950,00	-0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-1 338 200,00</b>	<b>-0,19</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-1 338 200,00</b>	<b>-0,19</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-1 338 200,00</b>	<b>-0,19</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 338 200	1 338 200,00	0,19
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>1 338 200,00</b>	<b>0,19</b>
<b>Créances</b>			<b>1 588 952,60</b>	<b>0,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-243 819,27</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>18 102 158,03</b>	<b>2,64</b>
<b>Actif net</b>			<b>685 157 227,14</b>	<b>100,00</b>

Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR P-C	EUR	952 412,055	102,20
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES IRS I-C	EUR	141 700,675	3 469,27
Part BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I2-C	EUR	6 109,872	10 391,59
Part BFT CRT OPP ISR N-C	EUR	314,000	104 211,40

# OPCVM BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

**Annexe(s)**

## Produit

# BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - I (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010638676 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs :** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,10% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

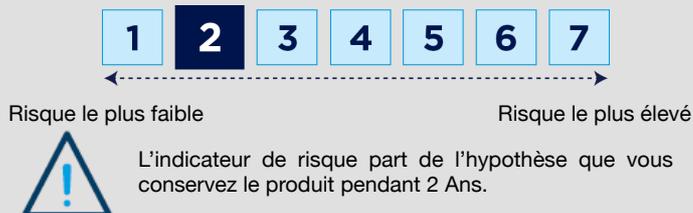
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 830	€8 710
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-6,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 030	€9 270
	Rendement annuel moyen	-9,7%	-3,7%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 030	€9 990
	Rendement annuel moyen	0,3%	-0,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 790	€10 460
	Rendement annuel moyen	7,9%	2,3%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2016 et 28/09/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€63	€127
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,6%	0,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,58% avant déduction des coûts et de -0,05% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	39,60 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 1,10%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	9,40 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

# Produit

## BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - P (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011528876 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs :** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,10% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

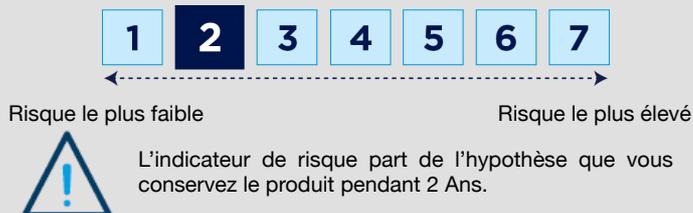
Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 750	€8 620
	Rendement annuel moyen	-22,5%	-7,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 920	€9 150
	Rendement annuel moyen	-10,8%	-4,3%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 920	€9 870
	Rendement annuel moyen	-0,8%	-0,7%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 690	€10 330
	Rendement annuel moyen	6,9%	1,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/12/2017 et 31/12/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€164	€229
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	1,6%	1,1%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,50% avant déduction des coûts et de -0,65% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	49,10 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,08 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 1%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	1,09 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

# Produit

## BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - I

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012722890 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs :** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,10% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations

Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Le fonds bénéficie du label ISR. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts du risque de change. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

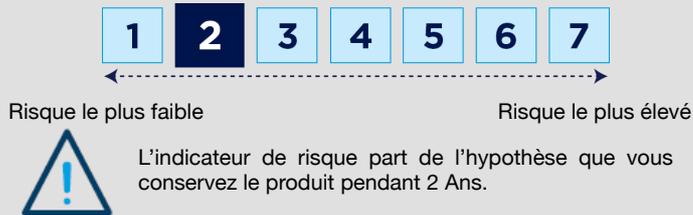
**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 830	€8 700
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-6,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 050	€9 380
	Rendement annuel moyen	-9,5%	-3,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 090	€10 080
	Rendement annuel moyen	0,9%	0,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 880	€10 580
	Rendement annuel moyen	8,8%	2,9%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 30/06/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
Coûts totaux	€71	€143
Incidence des coûts annuels**	0,7%	0,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,11% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	46,10 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 1,10%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	10,60 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - I2 (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0012858710 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs :** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,15% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Le fonds bénéficie du label ISR. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts du risque de change. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

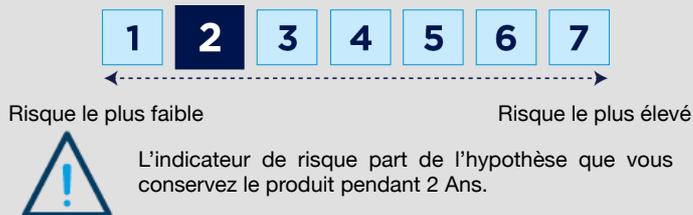
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 830	€8 700
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-6,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 020	€9 320
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-3,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 050	€10 020
	Rendement annuel moyen	0,5%	0,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 850	€10 520
	Rendement annuel moyen	8,5%	2,6%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2018 et 31/08/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€49	€98
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,5%	0,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,59% avant déduction des coûts et de 0,10% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	34,50 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - R (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013303336 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,075% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Le fonds bénéficie du label ISR. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts du risque de change. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

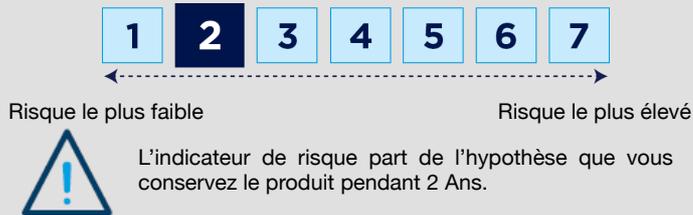
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€7 830	€8 700
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-6,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 050	€9 380
	Rendement annuel moyen	-9,5%	-3,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 090	€10 080
	Rendement annuel moyen	0,9%	0,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 880	€10 580
	Rendement annuel moyen	8,8%	2,9%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 30/06/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€49	€99
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,5%	0,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,89% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,00 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,23 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé + 1,075%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR - N (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400IHD1 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n° GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 25/10/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF :** Oblig. & titres créance Euro

**Objectifs:** En souscrivant à BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR, vous investissez en titres de créances et en instruments du marché monétaire. L'objectif de gestion du fonds consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 2 ans, une performance supérieure de 1,15% à celle de l'indice €STR capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus) tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des titres d'émetteurs privés et étatiques des pays membres de l'OCDE. Ces titres sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences. La gestion pourra recourir à des titres appartenant à la catégorie "Investment Grade" (ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation Standards & Poors et Fitch ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle de Moody's) et à la catégorie "haut rendement" (correspondant à des titres spéculatifs ayant une notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou jugées équivalentes par la société de gestion dans une limite de 30% maximum de l'actif net. Le portefeuille est construit sur la base de scénarios économiques, de prévisions de taux d'intérêt et d'analyse financière et extra-financière sur les émetteurs considérés. La performance du fonds provient de la détention de titres offrant un portage attractif, de la gestion active de la sensibilité du portefeuille et des arbitrages entre titres. Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- o exclusions sectorielles sur le Charbon, le Tabac, les hydrocarbures non conventionnels.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Le fonds bénéficie du label ISR. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et + 3,5.

La sensibilité aux spreads de crédit pourra s'écarter sensiblement de la sensibilité aux taux d'intérêt précisée ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. Les titres libellés en autres devises que l'euro sont systématiquement couverts du risque de change. Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

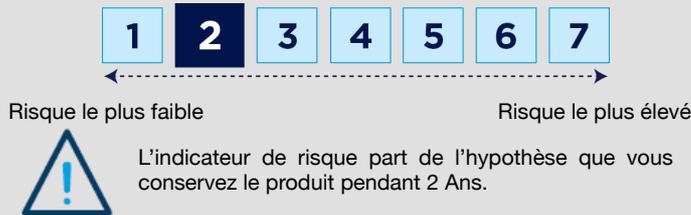
**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€7 440	€8 270
	Rendement annuel moyen	-25,6% -9,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€8 590	€8 880
	Rendement annuel moyen	-14,1% -5,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€9 570	€9 550
	Rendement annuel moyen	-4,3% -2,3%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	
	€10 320	€10 020
	Rendement annuel moyen	3,2% 0,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/10/2020 et 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2014 et 30/06/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2020 et 31/03/2022

## Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€528	€556
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,3%	2,8%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,56% avant déduction des coûts et de -2,28% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	14,25 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	13,51 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 2 Ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à [reclamationsBFT@bft-im.com](mailto:reclamationsBFT@bft-im.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performances passées** : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR

Identifiant d'entité juridique :  
969500NIWL9FB00BB439

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,67 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **30% ICE BOFA BB-B GLOBAL HIGH YIELD INDEX + 70% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut

des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.846 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.052 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.816 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.05 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2023 au 31/12/2023**

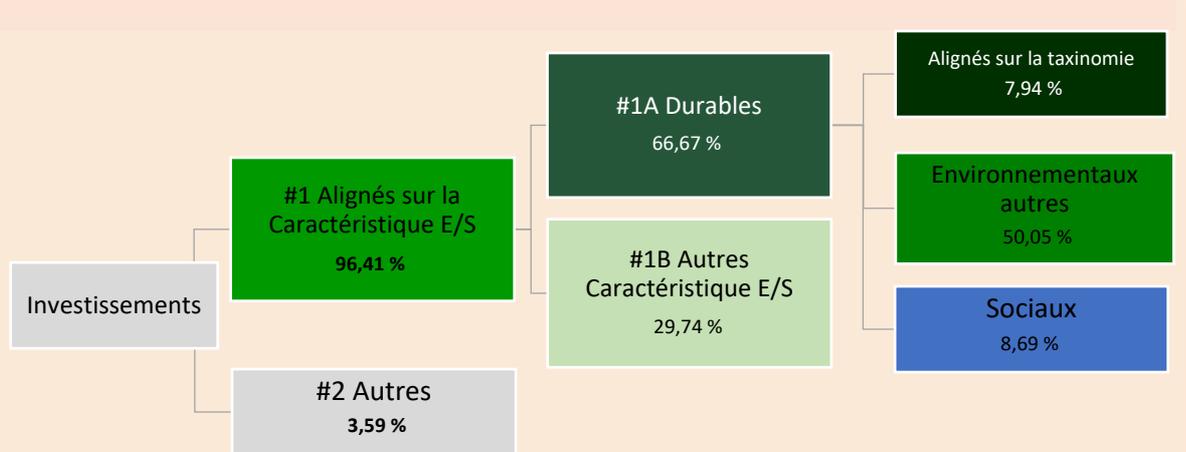
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BFT CREDIT 12 MOIS ISR-I	Finance	Fonds	France	5,79 %
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2	Finance	Fonds	France	1,82 %
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR	Finance	Fonds	France	1,70 %
ASSGEN 4.125% 04/05/26	Corporates	Assurance	Italie	0,88 %
EZJLN 0.875% 06/25 EMTN	Corporates	Transport	Royaume-Uni	0,78 %
NIBCAP 2% 04/24 EMTN	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	0,77 %
UCGIM VAR 01/26 EMTN	Corporates	Bancaire	Italie	0,75 %
SAFFP 0.125% 03/26	Corporates	Biens d'équipement	France	0,74 %
LBBW 3.625% 6/25	Corporates	Bancaire	Allemagne	0,74 %
FRLBP VAR 01/31 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,73 %
CNPFP 0.375% 03/28	Corporates	Assurance	France	0,73 %
NDAFH VAR 08/31 EMTN	Corporates	Bancaire	Finlande	0,67 %
LDOIM 2.375% 01/26 GMTN	Corporates	Biens d'équipement	Italie	0,66 %
CMZB 4% 3/26	Corporates	Bancaire	Allemagne	0,65 %
EVKGR VAR 09/81	Corporates	Industrie de base	Allemagne	0,65 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	37,40 %
Finance	Fonds	9,97 %
Corporates	Consommation Discrétionnaire	8,86 %

<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>8,09 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>5,10 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>4,90 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>4,83 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>3,78 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>3,64 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>2,71 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>2,32 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>1,68 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>1,44 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>1,33 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,77 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	<i>0,57 %</i>
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>2,62 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 7,94 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

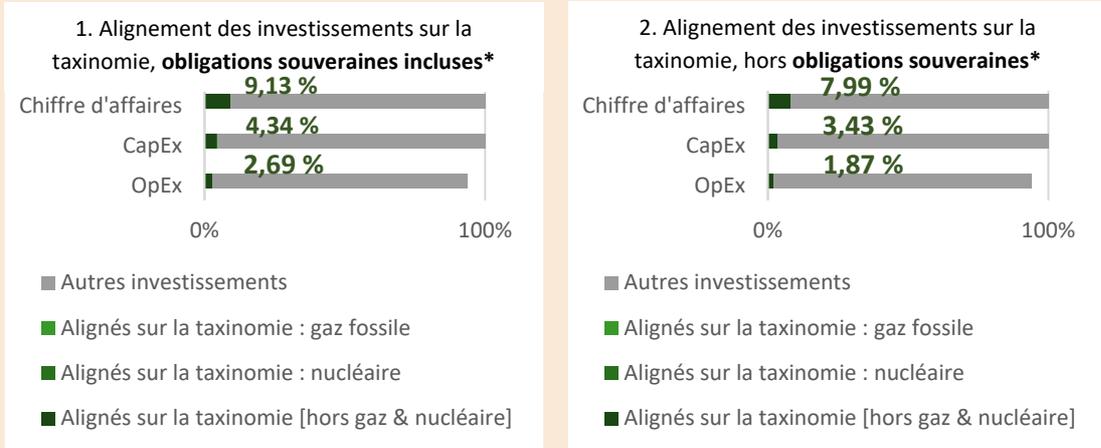
Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,09 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,58 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **50,05 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de **8,69 %** à la fin de la période.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient

pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

## 1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

### Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

**Indicateurs extra-financiers**

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

**Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)**

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,8	2,9



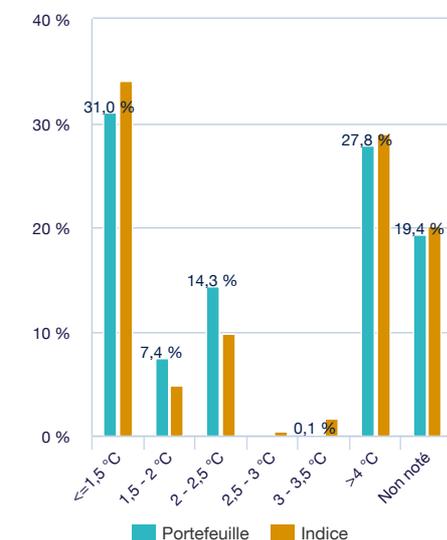
**Méthode 2 - Température CDP (°C)**

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,2	2,4



**Méthode 3 - Température Trucost (°C)**

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	2,1	2,2



## Politiques d'exclusion

### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

## Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - -30% d'intensité carbone (tCO<sub>2e</sub>/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significative de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO\* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

## 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km<sup>2</sup>** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km<sup>2</sup>** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km<sup>2</sup>) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km<sup>2</sup>), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km<sup>2</sup>** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb*/Md€)	41	97	Notable (entreprises et états)	97,05%	99,80%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	24	-	Noté	86,47%	87,72%

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

## Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
<b>Risques Environnementaux</b>	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques sociaux</b>	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques de gouvernance</b>	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
<b>Risques de controverse</b>	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

### 3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

#### Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

**Notation des émetteurs souverains**

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

**3.3 Gestion des risques de durabilité**

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

**3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité**

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.



## **BFT Investment Managers**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris